



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

Le 3 novembre 2021

## **CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AÎNÉES**

### **Lettre aux futurs maires et futures mairesses**

Les personnes âgées de 65 ans et plus constituent une part grandissante de la population québécoise. Aujourd'hui de 20 %, elle passera à 27 % en 2050. Le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde. Cette situation amène de nombreux défis pour tous les gouvernements, notamment pour les municipalités.

Comme présidente de la plus grande association de retraités de la fonction publique et parapublique, je tiens à m'adresser à ceux qui auront l'immense honneur d'être élus dimanche prochain, maires ou mairesses de l'une des 1 108 municipalités du Québec.

Même si le vieillissement de la population augmente plus fortement dans les petites municipalités, il s'accroît dans toutes les régions de la province. D'ailleurs, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le nombre d'aînés au Québec dépassera celui des jeunes de moins de 20 ans à compter de 2023. C'est donc dire que peu importe l'endroit où vous serez élus, les personnes âgées seront une part importante, voire majoritaire, des citoyens que vous représenterez.

Ce vieillissement démographique n'est pas une catastrophe si on se base sur la réalité actuelle, car la majorité des personnes âgées sont autonomes, socialement actives, économiquement indépendantes et contributives. N'empêche, cette réalité doit être prise en compte dès maintenant. Si nous n'effectuons aucun changement, les problèmes et les inégalités que nous connaissons actuellement seront exacerbés dans les prochaines années. En raison de la proximité avec vos citoyens et compte tenu de vos champs de compétences, vous aurez le pouvoir d'effectuer ces changements, en plus d'intervenir pour favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées dans votre communauté.

Pour y parvenir, la mobilité est un enjeu fondamental. Le manque d'accès aux transports collectifs peut devenir non seulement un facteur aggravant au phénomène d'isolement, mais également un obstacle majeur à la participation citoyenne. Pour les personnes âgées, l'accès au transport et la capacité de se déplacer de manière autonome sont des facteurs incontournables du bien vieillir chez soi. Malheureusement, nous constatons que l'on conçoit rarement le transport en ayant leurs besoins en tête.

C'est bien de promettre la gratuité du transport en commun et d'adapter les parcours, mais vu la situation actuelle, ce n'est plus suffisant ! Les personnes âgées doivent, dès le départ, être partie prenante dans les projets de mobilité, de développement durable et d'aménagement du territoire. À cet égard, je souligne que les choix d'urbanisme des dernières décennies encouragent l'utilisation de la voiture et découragent la marche, qui joue pourtant un rôle clé dans le vieillissement actif.

De plus, les problèmes liés à l'accessibilité au logement devront être prioritaires pour vos administrations. La mobilité, la sécurité et l'aménagement sont des enjeux primordiaux pour les personnes âgées, mais encore faut-il qu'elles aient accès à un logement ou à une maison et qu'elles aient les moyens d'y demeurer !

Enfin, comme dirigeants, vous ne pourrez commettre l'erreur de considérer les personnes âgées en tant que groupe monolithique. Celles-ci forment un groupe diversifié et confronté à des réalités différentes. Ainsi, vous devrez être à l'écoute pour comprendre leurs besoins spécifiques. Afin d'y arriver, il faudra mettre en place des projets novateurs pour encourager les aînés à s'exprimer et à s'intégrer dans leur communauté en participant socialement. Vous aurez également à soutenir et promouvoir des actions et des organismes qui luttent activement pour briser l'isolement des personnes âgées.

Des solutions existent et vous aurez bientôt le privilège de pouvoir les mettre en application. Dorénavant, les promesses et les intentions ne suffiront plus. Après l'hécatombe vécue dans les CHSLD, aucun gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal, ne peut se permettre de sous-estimer les conséquences d'un manque d'action et d'une gestion à courte vue !

**Rose-Mary Thoney**

**Présidente de l'Association québécoise des retraité(e)s  
des secteurs public et parapublic (AQRP)**